



## OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR.RICE D'ASSOCIATION

### Mettre en œuvre le projet associatif et les orientations du projet social

Durée et type de contrat : CDI temps plein

Date de début de contrat : mi- février 2024

Date limite de réponse : 22/12/2023

CV et lettre de motivation à envoyer par mail à l'ordre de Mesdames les Co-présidentes à [president@famillesruralesguisseny.fr](mailto:president@famillesruralesguisseny.fr) avec pour objet : Candidature Direction.

#### Responsabilité hiérarchique et fonctionnelle

Vous exercerez votre mission sous l'autorité du Conseil d'Administration

**Salaire** : Indice : 444 Convention Familles Rurales - Directeur d'association

Salaire Brut : 2380 € brut mensuel Temps de travail : 35 heures / semaine

#### Exigences du poste

Niveau : BAC+2 minimum, expérience de direction, équivalence direction ACM, Permis B, disponibilité, mobilité

Management d'une structure associative (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels et financiers) ;

Capacités d'animation de réunions ;

Capacités relationnelles de dialogue et de négociation, de gestion de conflits ;

Bonne connaissance des dispositifs enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et des politiques territoriales ;

Maîtrise des outils informatiques Open Office, Eurécia, Wee compta, Canva ...

Ce poste implique des temps de travail en soirée et le week-end.

#### Le/la directeur.rice d'association est, au travers de ses compétences :

- une personne de conviction adhérant aux valeurs du projet associatif Familles Rurales
- une personne de dialogue et de communication permettant de développer l'esprit d'équipe et le partenariat
- une force de proposition pour assurer la mission confiée
- une personne qui dynamise l'association par une communication interne/externe
- un animateur de compétences,
- un leader rendant plus claire la mission de chacun,
- une personne amenant l'équipe à œuvrer vers les orientations et/ou les changements définis par le C.A.,
- une personne qui dynamise l'association par une communication interne/externe,
- une personne qui assure le management de l'équipe.

### Sa mission globale :

Il/elle est l'interlocuteur.rice missionné.e par le C.A. Il/elle assure la fonction de relais et d'interface entre :

- Le C.A. et le personnel
- Le C.A. et les familles
- Le personnel et les familles
- Le C.A. et les partenaires.

### Son rôle est aussi :

- d'être le porteur du projet associatif Familles Rurales au niveau interne et externe
- d'être un médiateur
- de développer la communication tant interne qu'externe
- d'être garant que les missions et les obligations imparties à la structure par la réglementation soient assurées de manière satisfaisante à l'égard des familles, des institutions, des financeurs et des partenaires.

### Sa fonction implique 4 grandes missions :

- **mission de coordination/direction**
  - o Au près de l'association
  - o Au près des partenaires
  - o Au près des autres sections de Familles Rurales Guissény en accord avec le Président
  - o Au près de la fédération
  - o Au près de l'équipe de salariés permanents
- **mission de gestion du personnel permanent et occasionnel**
- **mission de gestion administrative et financière**
- **mission de coordination et d'animation de l'espace de vie sociale**

Ponctuellement, le salarié pourra être amené à réaliser des missions sur le terrain, aux côtés de son équipe, en lien avec les activités de l'association (activités familles/habitants, séjours, ACM).